



Rappel d'impôt suite à un décès

Par **marin**, le **03/07/2009** à **16:53**

Bonjour,

En 2006, mon frère ma versé de compte à compte au crédit agricole la somme de 20 300 euros mais il est décédé trois mois plus tard accidentellement .

Aujourd'hui les impôts me demande un rappel d'impôt concernant cette somme , à un taux de 45 % , car ils n'ont pas été déclaré dans la succession lors du décès .

Je suis surpris de ce rappel car si cette argent m'avait été donner en espèces par mon frère , on n'aurait pas su qui aurait été le bénéficiaire .

Cette argent ma été donner d'un commun accord entre nous, sans savoir qu'il serai décédé trois mois plus tard, je n'avais pas l'intention de frauder avec les impôts et j'ai l'impression que ce rappel d'impôt le laisse penser fortement.

Dois je payer cette somme ou y a t'il des recours possible ?

Merci de vos réponse .

Par **Marion2**, le **03/07/2009** à **16:55**

Bonjour,

Vous pouvez toujours essayer de discuter avec les impôts, mais à priori, vous n'avez aucun recours.

Cordialement.